

Concerne : La nouvelle loi sur la copropriété

Vous l'avez certainement appris par la presse, une nouvelle loi sur la copropriété à été votée avant la chute du gouvernement. Cette loi vient de paraître au moniteur et sera donc d'application à partir du 1^{er} septembre 2010.

Mais quels sont les changements apportés par cette nouvelle loi, qu'est ce qui va changer pour les propriétaires, pour le syndic, pour la gestion des copropriétés ?

Afin de vous informer, Promimo Syndic propose d'organiser deux soirées d'information destinées aux membres des conseils de gérance, qui deviennent des conseils de copropriété.

Le **mardi 27 juillet 2010 à 20h** ou le **jeudi 26 août 2010 à 20h** à l'Hôtel Mercure, boulevard de Lauzelle, 61 1348 Louvain-la-Neuve.

Merci de bien vouloir réserver au plus vite en nous renvoyant le bon ci-joint.

Philippe GYSENS

Responsable Syndic d'immeubles

Agréé IPI n° 504 532

philippe.gysens@promimo.be

Je serai présent à la soirée du

Nom, Prénom

Résidence :